

5053/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 février 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union
européenne pour la région du Golfe et modifiant la décision (PESC) 2023/963**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes